

chantiers coopératifs

revue de la Fédération des Scop du BTP

Chers adhérents,

Ce numéro de fin d'année 2024 laisse augurer de belles perspectives : l'ONU a désigné 2025 comme l'Année internationale des coopératives, placée sous le slogan inspirant « *Les coopératives construisent un monde meilleur* ». Cette proclamation, qui invite les États, les institutions et les coopératives elles-mêmes à promouvoir ce modèle de manière élargie, nous incite à réfléchir à notre contribution collective. Dans le secteur du BTP, et particulièrement pour les Scop, ce message prend tout son sens, offrant une opportunité unique de valoriser nos engagements en faveur d'un développement plus durable, plus solidaire et profondément ancré dans des valeurs humaines.

édito

L'année 2025 sera aussi celle d'un événement majeur : le congrès de la Fédération SCOP BTP, qui se tiendra à Toulouse en octobre prochain. Ce rassemblement sera un moment fort, réunissant nos adhérents, nos partenaires ainsi que nos équipes régionales et nationales. Ensemble, nous partagerons nos visions et déterminerons les grandes orientations de la Fédération SCOP BTP à l'horizon 2029. Ce congrès sera l'occasion de réaffirmer notre ambition commune : faire de nos Scop des acteurs de premier plan dans le secteur du BTP, en intégrant les défis de durabilité et d'innovation auxquels nous sommes confrontés.

Dans cette veine, ce numéro met en lumière deux témoignages particulièrement inspirants. Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP, et Arnaud Savry, dirigeant de la Scop Le Bâtiment Menuisier, partagent leurs expériences et perspectives sur les évolutions du secteur, en lien avec les valeurs coopératives.

Alors que l'année 2025 se profile, nous sommes face à une opportunité de mettre en avant le modèle coopératif. Soyons fiers de nos engagements et de notre capacité à incarner une vision du BTP qui allie performance économique et responsabilité sociale.

Nous avons collectivement l'occasion de montrer que les Scop ne se contentent pas de participer à l'économie ; elles y contribuent pour un impact durable et positif.

sommaire

Pages 3-4



l'interview

Paul Duphil
Secrétaire général de l'OPPBTB

« La prévention des risques professionnels
est un vrai levier de l'excellence
opérationnelle dans le BTP »

Page 6



Juridique

Travaux sur existant
et décennale :
une révolution
jurisprudentielle

Jérémy Vidalenc
Chargé des affaires juridiques

Page 12



Transmission

Le Bâtiment Menuisier :
l'art d'une succession
haut de gamme

Chantiers coopératifs : 64 bis rue de Monceau, 75008 Paris

Directeur de la publication : Charles-Henri Montaut

Rédacteur en chef : Thomas Gallier. Tél. : 01 55 65 12 20. E-mail : t.gallier@scopbtp.org

Réalisation : ETL – Relecture, maquette : Hélène Ganachaud – Illustrations : François Brosse

Impression : Imprimerie Corlet, 14110 Condé-sur-Noireau

l'interview

« La prévention des risques professionnels est un vrai levier de



Secrétaire général de l'OPPBTP, Paul Duphil revient sur les enseignements de la campagne sur les « chutes de hauteur » et développe une analyse pertinente sur les enjeux de sécurité comme éléments indissociables de l'excellence opérationnelle des entreprises du BTP.

Dix ans après avoir lancé la première campagne sur les « chutes de hauteur », pourquoi l'OPPBTP a-t-il relancé cette campagne cette année ?

Paul Duphil : En dix ans, de nombreux progrès ont été constatés. Ainsi le niveau des protections a augmenté de 25 % et le nombre de décès a diminué, mais, avec 24 décès par an, celui-ci est encore trop important et les chutes de hauteur restent la première cause d'accidents graves et mortels sur les chantiers. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts, ce que nous avons fait cette année en lançant une nouvelle campagne avec le soutien du ministère du Travail, de la Cnam et de multiples partenaires.

Tout l'objet de cette campagne était de sensibiliser de nouveau les travailleurs et les dirigeants du BTP aux risques. C'est un travail de longue haleine et permanent, car il se heurte au poids des habitudes, du « j'ai toujours fait comme ça ». Nous avons un véritable enjeu sur ce point, d'où notre slogan : « Ça n'arrive pas qu'aux autres. » Il faut donc rappeler que toutes les personnes qui sont tombées ont d'abord cru que le risque concernait les autres. Bousculer des habitudes pour amorcer un processus de changement est une gageure.

D'ailleurs il y a une distorsion entre l'efficacité de vos campagnes et ce qui est constaté sur le terrain. Ainsi l'enquête préliminaire que vous avez conduite en début d'année mettait à jour que 40 % des chantiers visités par les conseillers d'OPPBTP ont été jugés moyens ou insuffisants en équipements de sécurité...

P. D. : Oui, il y a parfois un décalage de perception sur la réalité du risque, et c'est la raison pour laquelle

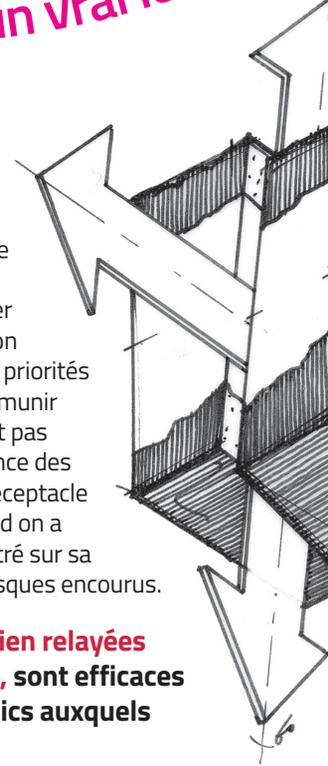


il faut poursuivre nos efforts en insistant sur le facteur humain, car l'erreur est d'abord humaine. Notre rôle consiste à mettre en place des parades qui permettent de compenser les erreurs de conduite. Sur les chantiers, on peut se tromper dans son appréciation du risque et on n'a pas toujours la bonne vision des priorités à chaque instant. Il faut donc se prémunir contre soi-même, car l'homme n'est pas seulement pur esprit et, à la différence des machines, il pense dans un corps, réceptacle d'un état émotionnel variable. Quand on a l'esprit ailleurs, on n'est pas concentré sur sa tâche ni pleinement lucide sur les risques encourus.

Et pourtant vos campagnes, bien relayées par les médias professionnels, sont efficaces et bien accueillies par les publics auxquels elles s'adressent...

P. D. : C'est un sujet de satisfaction puisque lorsque nous lançons un message, il est vu, entendu et suscite la curiosité. À l'issue de notre campagne sur les chutes de hauteur, nous avons lancé une enquête d'impact en ligne. 2 747 personnes représentatives du secteur du BTP ont répondu¹. Elle a révélé que même les personnes qui ne sont pas en contact avec l'OPPBTP ont entendu parler de notre campagne, et qu'une personne sur deux, tous publics confondus, dit avoir engagé une action, ne serait-ce que coller une affiche dans les ateliers. Cela dit, nous savons qu'il y a des manquements en ce qui concerne les équipements de sécurité, comme vous l'avez mentionné. Même les entreprises qui témoignent s'être engagées ne se sont pas forcément mises au carré sur la prévention des chutes de hauteur.

Au-delà des campagnes de sensibilisation, l'engagement RSE – en particulier sur la thématique « santé-sécurité » – ne permet-il pas d'inscrire de manière structurelle les actions de prévention que vous préconisez ? La Fédération SCOP BTP, notamment, est





Photos : © OPPBTP

L'excellence opérationnelle dans le BTP»

très investie sur la RSE en accompagnant les entreprises de son réseau dans cette démarche...

P. D. : Vous avez tout à fait raison et cela fait longtemps que nous sommes en accord et en soutien avec la Fédération SCOP BTP sur ces démarches. Nous avons d'ailleurs signé une convention sur ces sujets, car les Scop sont très attentives au chapitre santé-sécurité de la RSE. Comment s'en étonner puisque l'humain est au cœur du projet Scop ! Nous partageons avec la Fédération l'idée que les personnels sont la première richesse de l'entreprise, et il est cohérent que les Scop portent de façon très forte les questions liées à la sécurité. Toutefois, je constate aussi que, dans de nombreuses entreprises classiques, l'engagement RSE est d'abord retenu pour sa dimension environnementale, et que le volet santé-sécurité est malheureusement trop souvent négligé.

Selon vous, les outils numériques et le développement exponentiel de l'IA vont-ils jouer un rôle grandissant dans la prévention ?

P. D. : L'intelligence humaine devrait suffire à répondre à ces problématiques, car dans un nombre de cas écrasant, les personnes victimes d'accident savent qu'elles n'ont pas respecté les « règles de l'art »... Cela dit, nous sommes attentifs aux outils d'analyse d'images apparus sur les chantiers et qui permettent de repérer les manquements à la sécurité. Les casques et bracelets connectés y contribuent aussi, même si leur diffusion reste limitée... Enfin, avec quelques partenaires, nous avons monté un accélérateur d'innovations pour repérer et aider les start-up qui se lancent dans les domaines qui nous intéressent. Tout en restant mobilisés sur la mise en place de routines quotidiennes simples, nous suivons la voie de progrès qu'augurent les nouvelles technologies.

Que répondez-vous à ceux qui disent que dans un contexte de concurrence accrue, voire déloyale, les protections collectives

sont réduites pour faire baisser le devis ou maintenir la rentabilité du chantier ?

P. D. : Tout dépend comment on calcule... Sur la base de chantiers réalisés par de grandes entreprises, les statistiques montrent que, là où la démarche de prévention est préservée, l'exécution est meilleure. Et une exécution réussie, c'est le respect du délai, du budget et de la qualité.

D'autre part, nous avons ainsi documenté 400 cas pratiques sur le couple prévention et performance pour lesquels nous avons pu démontrer la rentabilité des actions

de prévention sur un délai très court. D'autres éléments, certes moins bien documentés, nous donnent aussi à penser que, lorsque les résultats de prévention sont bons, les résultats de production le sont aussi, sur la base des comparaisons établies par de grands groupes. J'aime à dire que la prévention des risques professionnels est un vrai levier de l'excellence opérationnelle dans le BTP.

Et maintenant, quel est votre horizon ?

P. D. : Nous allons continuer d'inscrire notre action dans la durée. Nous allons bientôt préparer un nouveau plan stratégique quinquennal et, sans préjuger des enjeux et priorités des partenaires sociaux et des décisions qui seront celles du conseil de l'OPPBTP, je ne doute guère du fait que la thématique des chutes de hauteur sera cette fois encore un élément clé du prochain plan. Nous avons aussi un sujet à approfondir sur les règles de construction et notamment sur les matériaux utilisés qui peuvent parfois amplifier les risques. ■

¹ Dont 2 200 en ligne et 547 par téléphone selon l'enquête réalisée par Viavoice.

Selon l'OPPBTP, la campagne de sensibilisation sur les chutes de hauteur dans le BTP « a suscité chez les entreprises une (re)motivation à passer à l'action :

- la campagne a incité près de la moitié des répondants à mettre en place des actions concrètes ;
- 37 % des participants se sont déclarés plus concernés qu'avant par le risque de chutes de hauteur après les événements de la campagne ;
- 87 % des participants interrogés à la suite des événements organisés localement les ont jugés utiles pour transmettre des messages aux salariés sur les bonnes pratiques des chutes de hauteur et la prévention des chutes, et 77 % utiles pour mettre en place des actions. »

« Près de 10 000 personnes ont participé aux 340 événements de sensibilisation organisés partout en France aux mois de juin et juillet, grâce à la mobilisation massive des 12 agences de l'OPPBTP et de leurs partenaires. »

(Source : communiqué de presse de l'OPPBTP)

LE CCCA-BTP PRÉSENTE



LES INITIALES DU BTP

RENCONTRES - CONFÉRENCES - ATELIERS - SALON

RENDEZ-VOUS LE

MARDI 11 MARS 2025

9h00 à 17h00

CNIT Forest, Paris La Défense

ccca-btp.fr

direction.communication@ccca-btp.fr

CCCA/BTP

Travaux sur existant et décennale : une révolution jurisprudentielle

Dans une décision du 21 mars 2024, la Cour de cassation a opéré un revirement jurisprudentiel majeur en matière de garantie décennale et de responsabilité des constructeurs.

Depuis 2017, la Haute Juridiction considérait que les désordres qui affectaient des éléments d'équipement, dissociables ou non, d'origine ou installés ultérieurement sur l'ouvrage existant, relevaient de la garantie décennale des constructeurs dès lors que les éléments en question rendaient l'ouvrage impropre à sa destination dans son ensemble. Cette jurisprudence recouvrait une finalité double. D'une part, elle répondait à un objectif de simplification en ne distinguant plus les éléments d'équipement d'origine de ceux adjoints à l'existant lorsque les dommages les affectant rendaient l'ouvrage impropre à sa destination. D'autre part, elle devait aussi permettre d'assurer une meilleure protection du maître de l'ouvrage, souvent peu compétent en matière de construction, mais réalisant fréquemment des travaux de rénovation ou d'amélioration de son logement. En effet, le fait de soumettre ces désordres à la garantie décennale permettait d'augmenter le délai pendant lequel le maître de l'ouvrage pouvait rechercher la responsabilité de l'entrepreneur et lui offrait également la possibilité d'obtenir une indemnisation de la part de l'assureur du constructeur (en cas de défaillance de ce dernier) à condition qu'un contrat d'assurance idoine ait bien été souscrit.

Rapidement, cette position a été vivement critiquée par certains spécialistes (d'aucuns n'hésitant pas à évoquer une « garantie décennale rechargeable ») et la Cour de cassation a fini par revenir sur son approche dans une affaire jugée le 21 mars dernier.

En l'espèce, une entreprise avait procédé à l'installation d'un insert dans un conduit de cheminée déjà existant. Quelques mois après ces travaux, un incendie s'est déclaré, occasionnant la destruction complète de la maison ainsi que des meubles et effets s'y trouvant. Dans un premier temps, la cour d'appel, considérant que l'insert défectueux avait rendu

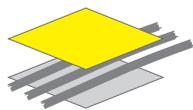
l'immeuble impropre à sa destination, a condamné la société et son assureur à indemniser les propriétaires de l'habitation sur le fondement de la garantie décennale (article 1792 du Code civil).

Saisie d'un pourvoi, la Cour de cassation a, de manière assez inhabituelle, procédé à une consultation des acteurs des secteurs de l'assurance et de la construction afin de mesurer l'impact de sa jurisprudence de 2017. Constatant que celle-ci ne s'est pas traduite par une protection accrue des maîtres de l'ouvrage ni même par une meilleure indemnisation que celle dont ils pouvaient déjà bénéficier au titre d'autres garanties d'assurance, il lui a semblé nécessaire de renoncer à cette jurisprudence. Elle a ainsi jugé que, si les éléments d'équipement installés sur un ouvrage existant ne constituent pas en eux-mêmes un ouvrage, ils ne relèvent ni de la garantie décennale ni de la garantie biennale de bon fonctionnement, quel que soit le degré de gravité des désordres, mais de la responsabilité contractuelle de droit commun, non soumise à l'assurance obligatoire des constructeurs. ■

Jérémy Vidalenc
Chargé des affaires juridiques

LES INFORMATIONS PARTENAIRES

Plus d'informations sur l'espace partenaires du site www.scopbtp.org



CCCA-BTP

★ **Le salon Batimat 2024, qui a eu lieu du 30 septembre au 3 octobre derniers, a été l'occasion pour le CCCA-BTP de renforcer ses engagements à travers la signature de trois partenariats majeurs :**

1. Partenariat avec l'École nationale des ponts et chaussées

Le CCCA-BTP s'est associé à l'École nationale des ponts et chaussées pour mieux anticiper les transformations des métiers du BTP, notamment face aux enjeux de la transition écologique.

2. Partenariat avec l'Alliance HQE-GBC

Cette alliance met l'accent sur l'adaptation des formations aux défis environnementaux pour développer des dispositifs pédagogiques innovants afin de répondre aux attentes du marché, tout

en favorisant l'alternance comme levier essentiel d'accès à l'emploi.

3. Partenariat avec WorldSkills Lyon 2024

Un rendez-vous unique qui valorise au niveau international les compétences des jeunes dans 12 métiers de la construction, renforçant ainsi la visibilité et l'importance du secteur.



★ **La Confédération générale des Scop a récemment accueilli une délégation de la coopérative de consommateurs citoyens Izumi, basée à Osaka au Japon**

Lors de leur voyage d'étude en France, les représentants d'Izumi ont rencontré plusieurs coopératives. Ces échanges ont permis de partager des idées et des initiatives autour des modèles coopératifs, notamment les Scop et les Scic, en soulignant l'importance de la vie

coopérative pour renforcer l'engagement des membres et salariés.



Constructyts

Votre partenaire compétences

★ **Le rapport d'activité 2023 de Constructyts dévoile une année marquée par des résultats en forte progression**

Avec 444 499 stagiaires formés, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente, et un plan de développement des compétences en hausse de 17 %, Constructyts affirme son rôle majeur dans la montée en compétences de la filière. Le secteur de la construction, responsable de 44 % de la consommation énergétique en France et d'un quart des émissions de gaz à effet de serre, fait face à des enjeux environnementaux majeurs. Pour répondre à ces défis, tels que l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le développement des mobilités durables et

la préservation des écosystèmes, Constructyts s'est fixé pour objectif de devenir l'OPCO n° 1 de la transition écologique. En 2023, 30 926 stagiaires ont été formés sur des thématiques environnementales, représentant 9 % des formations totales hors alternance, soit une augmentation de 72 % par rapport à l'année précédente. Ces formations, portant notamment sur les énergies renouvelables, l'écovision et les matériaux écologiques, témoignent de la volonté de Constructyts de soutenir la transition écologique dans le secteur.

OPPBTP

★ **Les chutes de hauteur demeurent l'un des principaux risques dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, notamment sur les petits chantiers**

Ces accidents, souvent dus à une perte d'équilibre, une

glissade ou la défaillance d'un support, concernant de nombreux métiers : maçons, charpentiers, couvreurs, électriciens ou encore plaquistes. Pour répondre à ce problème récurrent, l'OPPBTB a publié un nouveau guide pratique spécialement conçu pour les TPE et PME, afin d'aider les professionnels à prévenir ces risques. Ce guide de 76 pages recense 21 situations à risque, fréquentes sur les chantiers de maisons individuelles et petits bâtiments collectifs, en neuf comme en rénovation. Il propose pour chaque situation des solutions concrètes, évaluées en termes de coût, de sécurité et de productivité. Illustré par des schémas explicatifs et des points de vigilance essentiels, il accompagne les professionnels pour mieux intégrer la prévention dans leurs méthodes de travail.



★ Lancé en mai 2018, l'accélérateur « Santé-prévention dans le BTP » s'est imposé comme un acteur clé de l'innovation dans le secteur du bâtiment

Il soutient les start-up innovantes en facilitant leur développement et leur mise en relation avec les entreprises du

BTP. Avec 84 start-up intégrées, cet accélérateur, soutenu par le CCCA-BTP, l'OPPBTB, PRO BTP et la fondation Excellence SMA, a permis de réaliser des expérimentations concrètes sur le terrain. Par exemple, des entreprises comme **PaintUP** et **Coven** ont mis en œuvre des solutions novatrices pour améliorer la sécurité sur les chantiers, démontrant ainsi l'impact direct de cette initiative sur la santé et la sécurité au travail.

En plus de ces mises en relation, l'accélérateur offre un accompagnement adapté à chaque étape du développement des start-up, notamment en matière de financement via des dispositifs comme la bourse Paris Innovation Amorçage (PIA).



★ La nouvelle édition des tableaux de bord régionaux emploi-formation est désormais accessible, offrant une vue d'ensemble des chiffres clés liés à l'activité, à l'emploi et à la formation dans le secteur du BTP

Les données sont disponibles pour chaque région, accompagnées d'une synthèse par

secteur, permettant une compréhension approfondie des enjeux locaux. Ces tableaux de bord constituent un outil précieux pour anticiper les évolutions du marché et adapter les stratégies de formation aux besoins spécifiques des acteurs du secteur. Les rapports intègrent des baromètres prospectifs par métier et par fonction, offrant ainsi une vision complète des perspectives dans le secteur du bâtiment. À retrouver sur : metiers-btp.fr



★ Les Trophées Bâtitseur Responsable, initiés par la FFB, ont pour objectif de récompenser les entreprises du bâtiment qui mettent en œuvre des actions et des pratiques exemplaires en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Lors de la première édition du concours en 2024, six lauréats ont été distingués pour leurs efforts. La prochaine édition des Trophées se déroulera en 2026, avec des informations sur les dates et les modalités d'inscription disponibles sur le site dédié à l'approche. Consultez le

palmarès 2024 sur : www.rse.ffbatiment.fr/trophees-batisseur-responsable



★ Le palmarès 2024 de la 20^e édition du concours « Les Génies de la construction ! » a été dévoilé, mettant en lumière les projets innovants présentés par 31 équipes finalistes devant un jury composé de professionnels du secteur et de représentants de l'Éducation nationale

Au total, plus de 3 000 élèves et étudiants issus de 29 académies ont collaboré sur des projets visant à imaginer des territoires intelligents, durables et connectés, en abordant des thématiques variées telles que le logement, la mobilité, la préservation de l'environnement et l'utilisation d'énergies renouvelables. Des *open badges*, ou accréditations numériques, ont été remis aux lauréats et participants pour reconnaître leurs compétences et réalisations.

★ **Fitch Ratings a confirmé les**

notations A+ de SMABTP et de SMA SA, une reconnaissance qui met en avant la solidité financière du groupe

Cette évaluation souligne les récentes acquisitions ayant diversifié les activités de l'entreprise et renforcé sa présence à l'international. De plus, la réduction significative de l'exposition aux actifs

risqués, passant d'un ratio de 90 % fin 2022 à 74 % fin 2023, témoigne de la stratégie prudente adoptée par le groupe. Ces résultats illustrent un engagement envers une performance durable.

LES DERNIÈRES INFORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

PRÉVENTION

★ **(2024-19) Campagne de sensibilisation OPPBTP « Même pas mal : prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) dans le BTP »**

Les TMS sont la première cause des maladies professionnelles dans le secteur du BTP. En effet, ils représentent à eux seuls 88 % des maladies professionnelles dans ce secteur. Ils génèrent également des conséquences financières (186 millions d'euros de cotisations) et contraintes organisationnelles sur le plan RH lourdes pour les entreprises de ce secteur (1,8 million de journées de travail perdues tous les ans). L'OPPBTBTP a donc relancé la campagne nationale de prévention spécifique à ce risque : « Même pas mal BTP. »

SOCIAL

★ **(2024-32) Travailleurs étrangers :**

renforcement des conditions de délivrance des autorisations de travail et mise en place d'une amende administrative unique

Les conditions de dépôt des demandes et de délivrance des autorisations de travail des ressortissants étrangers sont renforcées depuis le 1^{er} septembre 2024 en application du décret n° 2024-814 du 9 juillet 2024 relatif à l'amende administrative sanctionnant l'emploi de ressortissants étrangers non autorisés à travailler et modifiant les conditions de délivrance des autorisations de travail. Les nouvelles règles s'appliquent aux employeurs mais également aux donneurs d'ordre et aux entreprises utilisatrices.

MUTUALISATION

★ **(2024-29) Partenariat Elaul**

Nous vous rappelons notre partenariat avec

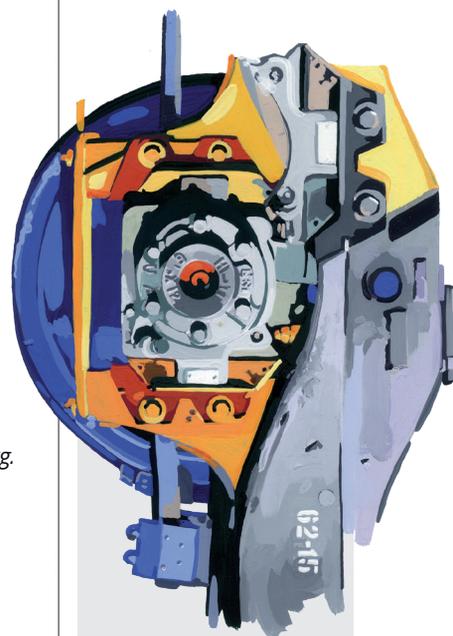
Elaul Scop, spécialiste de l'éclairage de sécurité et de l'alimentation secourue de haute qualité. Grâce à ce partenariat, vous bénéficiez d'offres exclusives sur leurs solutions fiables et innovantes et d'un accompagnement personnalisé pour intégrer des produits conformes à nos engagements en matière de responsabilité sociale. *Pour en bénéficier, contactez :*
*Jean-Marie Kerherno (Fédération SCOP BTP).
Tél. : 06 09 26 87 27.
E-mail :
jm.kerherno@scopbtp.org.*

ÉCONOMIE

★ **(2024-19) Conjoncture octobre 2024**

L'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,5 % sur un mois en août et de 1,8 % sur un an. Concernant les indices utilisés pour réviser les loyers professionnels, la hausse de l'ICC sur un an est de 3,86 % au premier trimestre 2024 ; l'ILAT progresse quant à lui de

4,45 % et l'ILC augmente de 3,73 %. Au deuxième trimestre 2024, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 136,72. Sur un an, il augmente de 3,73 % (après + 4,59 % au trimestre précédent).



Retrouvez toutes vos informations professionnelles et techniques sur l'espace adhérent du site www.scopbtp.org



Actualités

Vie du réseau

Les acteurs du BTP et de la construction autour des valeurs de la coopération.

Jacques Chanut a été le grand témoin des ambitions RSE de la Fédération SCOP BTP avec ses partenaires AFNOR, OPPBTP et CCCA-BTP.

Charles-Henri Montaut a présenté la transmission

en Scop auprès des jeunes, dans le cadre d'une vente aux salariés, comme un axe prioritaire.

La Fédération SCOP BTP a présenté des bonnes pratiques RSE par des témoignages d'adhérents des Scop de la construction : architectes, bureaux d'études, bâtiment, travaux publics et paysagistes.

Découvrez ces bonnes pratiques sur le site <https://rse.scopbtp.org>.

Émeline Baume, de la Métropole de Lyon, a exposé les enjeux des achats sociétaux avec la CRESS, la FFB, l'Union régionale des Scop et des Scic et les Scop du BTP pour partager des objectifs sociaux, écologiques, économiques et sociétaux sur le territoire. À cette occasion, **Gaël Perché** et 38 autres Scop et sociétaires s'engagent à travers les valeurs coopératives dans l'acte de construire et d'aménager en créant la Scic Quercus Coopération : www.quercus.coop.



Vendredi 15 novembre, la Fédération SCOP BTP a réuni tous



Quoi de mieux pour valoriser les valeurs coopératives que de les incarner en images ?

La Fédération SCOP BTP a réalisé une série de vidéos immersives au cœur du quotidien de ses services nationaux. L'objectif : mettre en lumière l'engagement des équipes, investies

pour défendre les intérêts des Scop du BTP. Depuis sa création, la Fédération SCOP BTP s'adapte aux évolutions du secteur, en intégrant des enjeux modernes tels que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et l'importance de l'apprentissage. Ces reportages illustrent cet ancrage solide, tout en soulignant

l'engagement durable de ses collaborateurs, dont certains sont présents depuis plus de dix ans, preuve de leur

attachement profond au modèle Scop. Retrouvez ces vidéos sur [YouTube](#) et [LinkedIn](#) : [@scopbtp](https://www.linkedin.com/company/scopbtp)





6^e édition de la Journée annuelle des Scop du BTP et activités connexes en Occitanie



En octobre, les adhérents de la Fédération SCOP BTP Occitanie se sont réunis près de Toulouse pour la 6^e édition de la Journée annuelle des Scop du BTP et

activités connexes, centrée sur la transition écologique et la décarbonation de la filière de la construction. Des acteurs du secteur ont partagé leurs expériences lors d'une table ronde, comme C+2B Architecture ou la Scic Faire-Ville, offrant des exemples concrets pour accompagner les Scop dans leur démarche écoresponsable.

Cette journée a renforcé l'engagement des professionnels déjà impliqués dans la transition écologique, tout en inspirant et motivant ceux en quête de solutions. Le Campus des métiers a présenté les outils numériques au service de la décarbonation, tandis que Constructyts a annoncé une opération collective pour 2025, consacrée à l'accompagnement des Scop dans cette transition. Huit Scop ou Scic ont déjà manifesté leur volonté de s'y engager.



Festival WoodScop

Fin septembre, la Fédération SCOP BTP PACA-Corse a organisé un week-end festif intitulé « WoodScop », en partenariat avec l'association Le Gabion. L'objectif ? Permettre aux coopérateurs et coopératrices du BTP de se connaître de façon ludique, mais aussi d'aller à la rencontre de personnes en formation sur les métiers de la construction.



Congrès 2025 à Toulouse

Du 2 au 4 octobre 2025, c'est dans la ville de Toulouse que se déroulera le 25^e congrès de la Fédération SCOP BTP. Après Lille en 2021, qui avait rassemblé 350 participants et conduit à l'adoption du texte d'orientation stratégique « Ambition 2025 », la « Ville rose » accueillera à son tour ce grand rendez-vous. L'occasion de faire le bilan des progrès réalisés



et de définir un nouveau cap jusqu'en 2029. Cet événement national, organisé tous les quatre ans, constitue un moment fort pour la vie de la Fédération SCOP BTP puisqu'il conduit également à l'élection d'un nouveau conseil d'administration pour porter ces ambitions.



À VOS AGENDAS !
Congrès 2025 de la Fédération SCOP BTP à Toulouse

Transmission

Le Bâtiment Menuisier : l'art d'une succession haut de gamme

Préparée avec minutie, au sein d'une entreprise qui conjugue valeurs Scop et culture compagnonnique, la succession du dirigeant en 2021 s'est opérée sans fausse note, un modèle du genre.

Depuis sa création en 1964 par trois compagnons du Devoir, l'entreprise Le Bâtiment Menuisier (LBM) s'est dotée d'une solide réputation régionale, notamment auprès de grandes maisons de champagne ou d'une clientèle privée soucieuse de rénovations haut de gamme, parfois même jusqu'à New York ou Londres.

C'est alors que ces professionnels aguerris, sûrs de leurs savoir-faire, qui se sont diversifiés dans l'activité de charpente, vont découvrir leur talon d'Achille gestionnaire au début des années 1990 avec un premier dépôt de bilan. L'entreprise est reprise et restructurée par Les Métalliers Champenois (métallerie décorative et ferronnerie d'art¹). Deux ans plus tard, LBM n'a pas assez pansé ses fragilités et un nouvel impayé va précipiter sa chute. Germe alors l'idée d'une reprise en Scop...

Bruno Héraud, chef d'atelier de LBM, Meilleur Ouvrier de France et professionnel chevronné, monte un dossier avec sa secrétaire de direction, Sylviane Castagnacci, et l'appui de l'Union régionale

des Scop Grand-Est. La motivation des salariés est un élément décisif pour défendre le projet au tribunal, qui le valide. Les dix salariés impliqués prennent des parts, bien décidés à ce que LBM renoue avec son lustre d'antan.

Lorsque le menuisier Arnaud Savry, compagnon du Devoir et médaille d'or au concours des Olympiades des métiers (2007), intègre l'entreprise en 2014, il constate d'abord un état d'esprit : « *L'ambiance en Scop n'est pas très éloignée de celle que l'on trouve au sein des compagnons. Tout le monde regarde dans le même sens et chacun s'implique.* » Les six compagnons que compte LBM font vivre ces valeurs communes qui s'épanouissent au sein de la Scop : *partage, participation, transmission.*

Arnaud Savry, qui devient rapidement conducteur de travaux, ignore encore qu'il est pressenti pour devenir le successeur de Bruno Héraud... « *Ça s'est fait petit à petit* », témoigne-t-il. D'abord, des discussions informelles. La lenteur a ses vertus et le visionnaire Bruno Héraud sait que le temps joue en sa faveur,



jusqu'au jour où l'audit de LBM par un organisme extérieur met le focus sur la succession du dirigeant. À ce moment-là tout s'accélère, mais Bruno et Arnaud sont prêts. L'assemblée générale valide à main levée le choix d'Arnaud Savry comme futur gérant. « *J'ai alors suivi une formation de gestionnaire de deux ans à raison de deux jours tous les deux mois*, explique-t-il. *Et au moment du passage de relais en 2021, Bruno est resté deux ans et demi pour m'accompagner...* »

Dans cette entreprise labellisée RSE (2021), la mission du nouveau gérant s'inscrit dans la continuité et la stabilité. Ses axes de développement consistent à moderniser le parc machine, à développer la marque « Amboine & Palissandre » qui vise une clientèle de prestige notamment

parisienne ou étrangère, tout en renforçant son positionnement sur le marché haut de gamme des escaliers suspendus, raison pour laquelle LBM a fait le choix d'intégrer la franchise du puissant groupe allemand Treppenmeister... Avec le temps, le regard d'Arnaud Savry sur le modèle Scop s'est affermi. « *La Scop, c'est une force, car le vrai plus, c'est l'humain ! La culture compagnonnique renforce l'implication naturelle au sein d'une Scop. Un gage de solidité pour affronter des temps incertains.* » ■

¹ L'activité charpente est abandonnée.

Le Bâtiment Menuisier (Bezannes, Marne)

Transformation en Scop : 1997

Salariés/associés : 30/20

(actuellement 6 apprentis, tous compagnons du Devoir)

CA (2023) : 3,5 M€

Secteurs d'activité : mobilier, agencement, escaliers, menuiserie intérieure et extérieure